



Paris, 8 mai 2024

Réduction des moyens du contrat de liquidité

Par contrat en date du 3 novembre 2023 la société Carmila SA a confié à Kepler Cheuvreux la mise en œuvre d'un Contrat de Liquidité.

Ce Contrat de Liquidité, doté d'un montant initial de 124 528 Actions et 971 454,65 Euros, renouvelable annuellement par tacite reconduction, a pour objet l'animation des actions de la société Carmila SA (ISIN : FR0010828137) sur le marché réglementé de Euronext Paris.

Afin de réajuster l'enveloppe mise à disposition de ce contrat, il a été procédé, en date du 07/05/2024, à un retrait de 78 000 Actions du compte de Liquidité (le « **Remboursement** »).

Le Remboursement a été effectué conformément aux dispositions du Règlement (UE n°596/2014 sur les abus de marché (« **Règlement MAR** »), du Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016 complétant le Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation sur les critères, la procédure et les exigences concernant l'instauration d'une pratique de marché admise et les exigences liées à son maintien, à sa suppression ou à la modification de ses conditions d'admission, des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et à la décision AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021, applicable à compter du 1er juillet 2021.

CONTACT INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Jonathan Kirk – Directeur des relations investisseurs et
du financement
jonathan_kirk@carmila.com
+33 6 31 71 83 98

CONTACT PRESSE

Elodie Arcayna – Directrice Communication et RSE
elodie_arcayna@carmila.com
+33 7 86 54 40 10

CALENDRIER FINANCIER

24 juillet 2024 (après clôture des marchés): Résultats du premier semestre 2024

25 juillet 2024: Présentation des résultats semestriels

17 octobre 2024 (après clôture des marchés): Information financière du troisième trimestre 2024

À PROPOS DE CARMILA

Troisième société cotée de centres commerciaux en Europe, Carmila a été créée par Carrefour et de grands investisseurs institutionnels en vue de valoriser les centres commerciaux attenants aux hypermarchés Carrefour en France, Espagne et Italie. Au 31 décembre 2023, son portefeuille était constitué de 201 centres commerciaux, leaders sur leur zone de chalandise, et valorisés à 5,9 milliards d'euros.



Carmila est cotée au compartiment A sur Euronext-Paris sous le symbole CARM. Elle bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC »). Carmila est membre du SBF 120 depuis le 20 juin 2022.

AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans ce document ne se rapportent pas à des faits historiquement avérés, mais constituent des projections, estimations et autres données à caractère prévisionnel basées sur l'opinion des dirigeants. Ces déclarations traduisent les opinions et hypothèses qui ont été retenues à la date à laquelle elles ont été faites. Elles sont sujettes à des risques et incertitudes connus et inconnus à raison desquels les résultats futurs, la performance ou les événements à venir peuvent significativement différer de ceux qui sont indiqués ou induits dans ces déclarations. Nous vous invitons à vous référer au Document d'enregistrement universel de Carmila le plus récent déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers pour obtenir des informations complémentaires concernant ces facteurs, risques et incertitudes. Carmila n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier les déclarations à caractère prévisionnel susvisées. Carmila ne peut donc être tenue pour responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation qui serait faite de ces déclarations.

Ce communiqué de presse est disponible dans la section Finance, rubrique « Informations réglementées », du site de Carmila :

<https://www.carmila.com/finance/informations-reglementees/>